

Versement de la bourse de mobilité

J'ai pris connaissance des points suivants (vous devez tout cocher):

- la bourse de mobilité ne me sera pas remise si mon dossier n'est pas en règle selon les conditions établies par l'Université de Montréal (ex : soldes impayés pour les sessions antérieures, non-respect de la date limite pour acquitter mes droits de scolarité, etc.).
- si mon dossier est incomplet ou s'il ne répond pas aux conditions d'admissibilité auxquelles fait référence la lettre d'offre de bourse, la Maison internationale ne pourra pas commander la bourse de mobilité. Dans cette éventualité, il est de ma responsabilité de fournir les documents manquants pour avoir accès à la bourse.
- il existe deux modes de versement de la bourse : par chèque ou par dépôt direct.
- si je souhaite le [dépôt direct](#), cette fonction doit déjà être activée dans mon Centre étudiant. Il faut compter au moins 4 semaines pour que l'activation du dépôt direct soit effective, sans quoi un chèque me sera posté. Si les informations bancaires que j'ai fournies dans mon Centre étudiant ne sont pas valides, des frais de 15\$ pourront m'être chargés pour que la bourse soit de nouveau versée.
- si le chèque est posté (premier et deuxième versement s'il y a lieu), il sera envoyé à **l'adresse au domicile** indiquée dans mon Centre étudiant. Il y aura des frais administratifs de 15\$ (le montant peut changer sans préavis) pour tout remplacement de chèque perdu ou d'erreur dans mon adresse sur mon Centre étudiant.
- si le chèque est posté, il doit être encaissé à une date postérieure à celle indiquée sur celui-ci, sans quoi le chèque sera rejeté par mon institution financière et des frais administratifs de 15 \$ me seront chargés pour la réémission d'un nouveau chèque.

Signature de l'étudiant :

Date :